



Rapport du maire, Réjean Normand
sur les faits saillants du rapport financier
et du rapport du vérificateur externe 2023

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-CLAUDE

Membres du Conseil municipale,
Citoyennes,
Citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipale du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le Conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial.

Madame Nataly Morin Ferland, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé au Conseil, le 6 mai 2024, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, soit des états financiers consolidés en tenant compte des organismes municipaux.

1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET LE RAPPORT FINANCIER 2023

1.1 Rapport du vérificateur externe

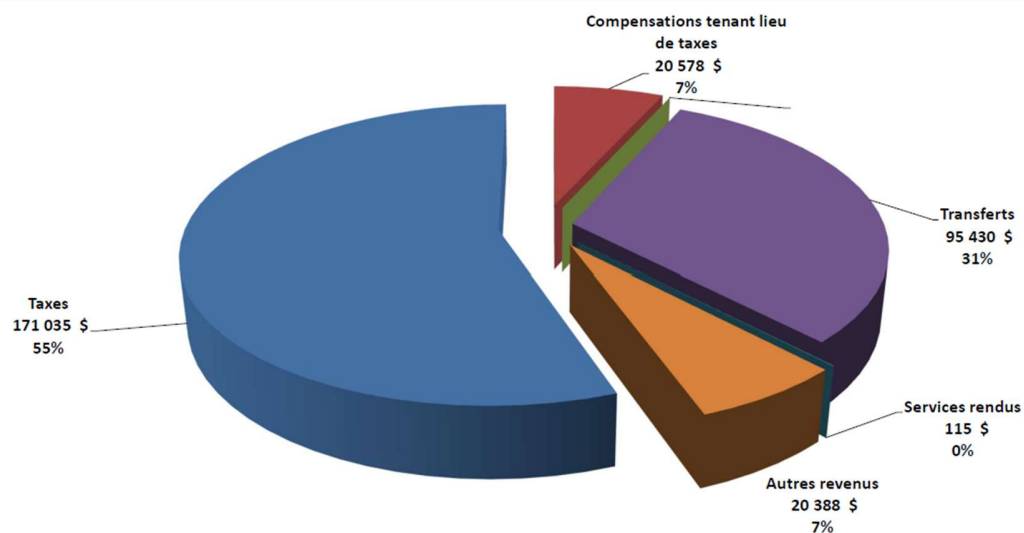
Tel que mentionné, les états financiers de l'année 2023 de la municipalité de Rivière-à-Claude ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Cette firme a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023. Le rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) conclut que de l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Rivière-à-Claude au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers consolidés dans le cadre de l'application au 1er janvier 2023 du chapitre SP 3280 *Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations*, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et que les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice n'ont pu être déterminées.

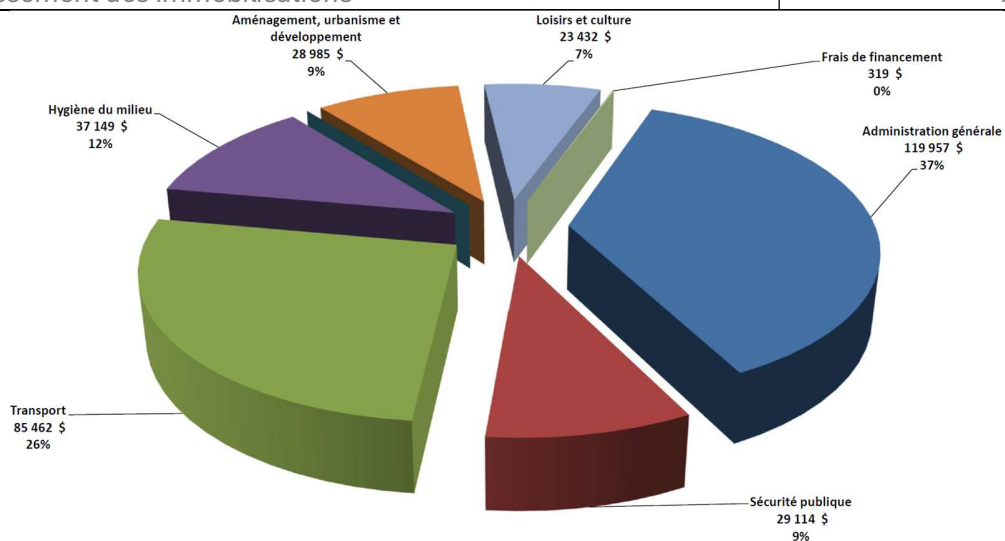
1.2 Rapport financier au 31 décembre 2023

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(15 019) \$
Revenus de fonctionnement	307 546 \$
Charges totales	399 006 \$

Revenus	Montant
Taxes	171 035 \$
Transferts	95 430 \$
Autres revenus	20 388 \$
Compensations	20 578 \$
Services rendus	115 \$



Dépenses	Montant
Administration générale	119 957 \$
Transport	85 462 \$
Hygiène du milieu	37 149 \$
Sécurité publique	29 114 \$
Aménagement, urbanisme et développement	28 985 \$
Loisirs et culture	23 432 \$
Frais de financement	319 \$
Autres dépenses	1 853 \$
<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>74 588 \$</i>



Excédents accumulés	2023	2022	2021
Excédents de fonctionnement non affectés	173 323 \$	202 342 \$	232 107 \$
Excédents de fonctionnement affectés	25 587 \$	19 587 \$	13 587 \$

Endettement total à long terme	2023	2022	2021
Endettement	nul	nul	nul

2.RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu-es municipaux, voici le détail de la rémunération des élu-es de l'année 2023 :

Rémunération annuelle du Maire	4 800\$
Allocation de dépense du Maire	2 400\$
Rémunération annuelle conseiller-ères	1 384\$
Allocation de dépense conseiller-ères	692\$

3.PRINCIPALES RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2023, la municipalité a réalisée plusieurs projets d'investissement totalisant 354 864\$. Le tableau qui suit présente les divers travaux en investissement comptabilisé en 2023, les travaux en cours et le financement obtenu ou à venir pour actualiser ces projets :

PROJETS	COÛTS DU PROJET	FINANCEMENT
Administration		
Rénovation bureau municipale	73 230\$	Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
Voirie municipale		
Réfection de la route Castonguay	272 484\$	Taxe d'Accise sur l'essence (TECQ 2019-2024)

Éclairage des rues		
Conversion luminaires rues Del	9 150\$	Fond général de fonctionnement

Les membres du conseil municipal travaillent au développement à long terme de la municipalité et continueront d'aborder de façon très serrée la gestion des finances municipales tout en restant à l'écoute des citoyens de façon équitable pour tous.

Nous poursuivons toujours nos efforts de développement de notre communauté par le biais de diverses initiatives qui contribuent à notre qualité de vie. C'est dans cet esprit que les conseillers et conseillères s'impliquent et orientent nos projets. Nous croyons sincèrement que le climat que nous travaillons à mettre en place dans notre communauté favorise l'attraction et l'accueil de nouvelles familles, et contribue au développement économique de notre municipalité.

Finalement, nous sommes fiers de pouvoir compter sur du personnel municipal compétent, en plus de nous accompagner et de nous conseiller dans nos prises de décisions, notre personnel travaille sans relâche au maintien et à l'amélioration de nos services.

Je tiens à remercier personnellement mes collègues du Conseil municipal pour leur travail constant, leur appui et leur implication, de même que nos employés municipaux pour leur dévouement et leur dynamisme, et bien sûr sans oublier l'excellent travail de tous les bénévoles.

Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.

Ce 5^e jour d'août 2024

Réjean Normand, maire